CONSEIL D'ADMINISTRATION
19 OCTOBRE 2017

DELIBERATION N° 2017-014

Mise à jour du Guide des Procédures d'achat de l'EPA

Vu l'ordonnance n°2015-899 en date du 23 juillet 2015 « *relative aux marchés publics* »,

Vu le décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016 « *relatif aux marchés publics* »,

Vu le décret n°2015-982 du 31 juillet 2015 modifiant le décret n°2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement (ci-après EPA) Éco-Vallée Plaine du Var,

Vu la délibération n°2015-012 du Conseil d'Administration de l'EPA en date du 3 novembre 2015 adoptant le règlement intérieur du Conseil d'Administration, lequel fixe les attributions du Conseil d'Administration et celles du Directeur Général,

Vu l'arrêté de Monsieur le Ministre de la cohésion des territoires en date du 30 août 2017 portant nomination de Monsieur Olivier SASSI en qualité de Directeur Général de l'EPA Eco-vallée Plaine du Var à compter du 1er septembre 2017,

Vu la délibération n°2010-0025 du Conseil d'Administration en date du 20 décembre 2010 approuvant le Guide des procédures d'achat de l'établissement,

Vu la délibération n°2016-014 du Conseil d'Administration en date du 7 juillet 2016 modifiant du Guide des Procédures d'Achat suite à la réforme du droit de la commande publique,

Vu le rapport de présentation,

Vu les débats en séance,

Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26

Considérant que le Conseil d'Administration de l'établissement public d'aménagement Eco-vallée Plaine du Var (ci-après EPA) avait approuvé le Guide des procédures d'achat de l'établissement par sa délibération n°2010-0025 du 20 décembre 2010,

Considérant que, à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle règlementation issue de la réforme du droit des marchés publics (ordonnance du 23 juillet 2015 et décret du 25 mars 2016), l'EPA a modifié son Guide des procédures d'achat,

Considérant que, après plus d'une année d'application des nouveaux textes issus de la réforme ainsi que du Guide des procédures d'achat modifié, il est nécessaire de procéder à la modification de certains articles du Guide ainsi que d'apporter quelques corrections d'ordre rédactionnel et ce conformément au rapport de présentation annexé à la présente délibération,

Considérant que le Guide des procédures d'achat issu de la présente mise à jour et annexé à la délibération est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de l'établissement,

Le Conseil d'Administration :

- approuve la mise à jour du Guide des Procédures d'Achat de l'établissement,

- approuve le Guide des procédures d'achat issu de la présente mise à jour tel qu'annexé à la présente délibération,

- autorise le Directeur Général à faire procéder à l'application du Guide.

Le 1er Vice-Président
du Conseil d'Administration

François BERTRAND

Annexes :
- Rapport de présentation,
- Guide des procédures d'achat.